

## PROGRAMME STRATEGIQUE TRANSVERSAL (PST) DU C.P.A.S. DE LA BRUYERE :

### I. Introduction :

Avant la présentation du Programme Stratégique Transversal (PST) à proprement parler, il est utile de présenter une synthèse des axes majeurs de la Déclaration de Politique Sociale (DPS) 2025-2030 qui constitue la base du travail qui a mené à la construction du PST. Ces documents guideront les actions du CPAS de La Bruyère pour les années à venir et visent à formaliser les engagements du C.P.A.S. de La Bruyère et à définir ses priorités pour le bien-être de ses habitants.

### II. Déclaration de Politique Sociale 2025-2030

La Déclaration de Politique Sociale 2025-2030 est une démarche essentielle pour assurer la cohésion et le bien-être de notre collectivité. Elle permet de formaliser les engagements du CPAS en matière de solidarité, d'inclusion sociale et de qualité de vie. Cette déclaration constitue un outil stratégique pour définir les priorités sociales, en fonction des besoins spécifiques de ses habitants. Elle sert également à guider les actions et les décisions politiques des années à venir, tout en garantissant une transparence vis-à-vis des citoyens. Rédiger cette Déclaration revient à préciser la manière avec laquelle le centre public d'action sociale de La Bruyère réalisera au mieux les missions qui lui sont confiées par la Loi organique de 1976 et celle relative au droit à l'intégration sociale, l'objectif fondamental étant de garantir à chacun une vie digne et le droit à l'intégration sociale.

La déclaration est structurée autour de trois volets principaux :

- L'organisation administrative
- L'action sociale proprement dite
- Le volet financier

État de la situation (9 décembre 2024) locale :

- Personnel : Le CPAS dispose d'un Directeur général, d'un Directeur financier, de 2 personnes (1,5 ETP) de personnel administratif, de 5 personnes (4,3 ETP) de personnel social, de 5 personnes (4,5 ETP) de personnel ouvrier, et actuellement de 4 articles 60.
- Patrimoine du CPAS de La Bruyère : Il comprend 5 logements publics à Saint-Denis, 5 logements à Villers (2 de transit, 1 d'insertion, et 2 sociaux), et 5 logements au Parc des

Dames Blanches (4 sociaux et 1 de transit). Il y a 3 Initiatives Locales d'Accueil (ILA) pour familles de candidats réfugiés (dont deux se trouvent dans nos logements à Saint-Denis).

- Collaborations diverses : Le CPAS collabore via une convention cadre avec le FOREM et d'autres CPAS, ainsi qu'avec IMAJE, ASD, SPAF, CSD, Duo Catering, et participe au plan de cohésion sociale.
- Finances : La part communale s'élève à 882 860,44 €. Le CPAS ne dispose plus de fonds de réserve, mais sa capacité d'emprunt n'a pas encore été sollicitée et peut être utile pour mener à bien d'autres projets, cette démarche étant envisagée avec prudence et responsabilité.

État de la situation globale (rappel du mémorandum des trois fédérations de CPAS du 14 février 2024) : Pour agir en amont sur la pauvreté, il convient d'étendre la lutte contre l'exclusion à tous les domaines de la vie. Cela peut être réalisé en s'attaquant au non-recours, en automatisant davantage de droits ou, à défaut, en sensibilisant largement les personnes concernées (particulièrement les travailleurs pauvres), en promouvant des soins de santé abordables et accessibles, en garantissant des logements sociaux suffisants et de qualité, et en promouvant une transition climatique socialement juste. Il est prioritaire d'investir dans des programmes de renforcement des maillons de la sécurité sociale afin que les CPAS puissent reprendre leur position résiduaire et réduire ainsi la pression qui pèse sur eux.

### III : Programme Stratégique Transversal (PST) 2025-2030

Le PST vise à opérationnaliser cette déclaration et à guider les actions et décisions politiques pour les années à venir, tout en garantissant une transparence vis-à-vis des citoyens. L'objectif fondamental est de garantir à chacun une vie digne et le droit à l'intégration sociale.

Voici les objectifs stratégiques et opérationnels, ainsi que les projets clés, avec leur niveau de priorité :

- P0 : Déjà fait / en cours (action continue et fondamentale)
- P1 : Urgent (action à mettre en œuvre en priorité)
- P2 : Moyen (action importante à planifier)
- P3 : Basse (action à envisager à plus long terme)

#### 1. Être un CPAS qui favorise la bonne gouvernance.

Cet objectif s'inscrit dans la continuité d'une gestion rigoureuse et transparente des ressources, tout en optimisant les fonctionnements internes et les synergies avec l'administration communale.

- 1.1. Optimiser les synergies et les économies d'échelle avec l'administration communale de La Bruyère
  - Consolider et intensifier le partenariat avec le Plan de Cohésion Social (PCS), en capitalisant sur le dialogue permanent et l'expertise des assistantes sociales du CPAS (P0).

- Mettre en place formellement le Plan d'Intervention Psychosocial (PIPS) dans le cadre du plan communal d'urgence (P0).
  - Assurer la disponibilité d'un membre du personnel formé et compétent pour les deux Administrations (Commune et CPAS) afin d'exercer pleinement les missions de conseiller en prévention et de personne de confiance (P1).  
Budget estimé : 70.000€ de salaire annuel agent technique D7 (surcoût agent existant 10.000€).
  - Continuer à développer des marchés publics conjoints par le biais de conventions de collaboration afin de réaliser des économies d'échelle (P2).
  - Renforcer le travail en concertation entre la Commune et le CPAS concernant la gestion du personnel et le service finances, en consolidant notamment le rôle du Directeur financier commun (P2).
  - Insister sur la mise en place d'un Comité de Direction (CODIR) commun entre la Commune et le CPAS, afin de formaliser et de structurer cette collaboration stratégique et opérationnelle (P1).
  - Poursuivre l'optimisation des partenariats entre les deux Institutions, en identifiant de nouvelles opportunités de collaboration (P2).
  - Maintenir la mise à disposition du véhicule publicitaire partagé entre le CPAS, la Commune et les organismes para-communaux (P0).
- 1.2. Développer une politique RH centrée sur le personnel du CPAS
    - Réviser et maintenir à jour le règlement de travail conjoint avec l'administration communale, y compris le règlement de télétravail tout comme les statuts administratif et pécuniaire communs aux deux Administrations (P2).
    - Optimiser le système d'évaluation du personnel, en assurant la systématisation des évaluations (P3).
    - Mettre en place des plans de formation continue pour l'ensemble du personnel, afin de développer leurs compétences, favoriser leur mobilité interne et leur épanouissement professionnel (P1).
    - Créer une brochure d'accueil pour les nouveaux membres du personnel et mettre en place un programme d'accompagnement et de suivi afin d'améliorer leur intégration et leur bien-être au sein de l'institution (P1).
  - 1.3. Garantir la protection des données tout en organisant des procédures de contrôle adéquates
    - Maintenir la désignation et la collaboration étroite avec un Délégué à la Protection des Données (DPO) externe, garantissant la conformité au RGPD (P1).
    - Mettre en place un système de contrôle interne global et coordonné, afin d'assurer une gestion transparente et sécurisée des ressources financières et des opérations (P2).
    - Maintenir l'équipement technologique du CPAS pour faire face aux enjeux modernes et optimiser les outils de travail (P2). Budget annuel estimé : 3.000€.

- 1.4. Explorer et intégrer les technologies numériques avancées, incluant l'intelligence artificielle
  - Réaliser un diagnostic des besoins et opportunités d'intégration de l'IA pour l'optimisation des processus de gouvernance (ex: analyse de données pour la gestion des ressources, automatisation des tâches administratives répétitives), en s'assurant de la conformité au RGPD et de l'implication du DPO (P1). Budget estimé annuel : si IA payante associée microsoft : 3.000€
  - Mettre en place un plan de sensibilisation et de formation du personnel aux enjeux et applications de l'IA, afin de favoriser son appropriation et de développer les compétences numériques (P2).

## 2. Être un CPAS, pilier social de l'action publique locale, qui met l'action sociale au centre de ses préoccupations.

Cet objectif réaffirme le rôle central du CPAS dans la cohésion et le bien-être de la collectivité, en protégeant et soutenant toutes les tranches de la population, et en garantissant le droit à une vie digne et à l'intégration sociale pour chacun.

- 2.1. Maximiser les chances d'insertion socio-professionnelle des bénéficiaires du CPAS
  - Renforcer significativement l'accompagnement vers l'emploi et la formation des bénéficiaires du CPAS, en garantissant un suivi efficace de leurs dossiers et en maximisant les mises à l'emploi avec divers partenaires (P1).
  - Développer une collaboration étroite avec l'ALE (Agence Locale pour l'Emploi) et d'autres partenaires clés (ex: BEP, La Ressourcerie, La Croix-Rouge, Paysans-Artisans, CNE) afin de diversifier les opportunités d'insertion et de formation professionnelle (P1).
  - Envisager de nouveau la spécialisation d'un travailleur social spécifiquement dédié à l'insertion socio-professionnelle (en tirant les leçons des expériences passées) et rester vigilant au niveau de projets à mettre en œuvre en termes de supracommunalité (P2). Budget estimé : formation 500€. Si engagement mi-temps : 30.000€.
  - Assurer la régularité et l'effectivité des collaborations du CPAS avec d'autres partenaires pour le développement de formations et l'établissement de contacts avec des employeurs (P1).
- 2.2. Assurer le bien-être et le maintien à domicile des aînés de La Bruyère
  - Poursuivre le développement d'un système de mobilité adapté à La Bruyère, en renforçant le service de taxi social grâce à la collaboration avec de nouveaux bénévoles (P2).
  - Sensibiliser et outiller les travailleurs sociaux à l'utilisation du bénévolat local existant (notamment via "give a day") pour le soutien aux petits travaux et menues aides à domicile (P2).
  - Concevoir et diffuser largement des supports de communication attractifs (ex: triptyques, bottin social mis à jour) pour faire connaître l'ensemble des services disponibles du CPAS auprès des citoyens, notamment les aînés, afin de pallier le

manque de connaissance des services existants (P1). Budget estimé : 500 à 1.000 € (folder...).

- 2.3. Permettre aux personnes disposant de revenus modestes de disposer d'un logement décent
  - Assurer l'entretien et la consolidation des logements du CPAS (logements d'insertion, ILA, etc.) pour garantir un cadre de vie décent et sécurisé, en réalisant les rénovations nécessaires (P0). Budget 2025 : 105.000€.
  - Rester attentif aux nouveaux appels à projets de la Wallonie (ex: Plans d'ancrage) pour saisir les opportunités de créer de nouveaux logements destinés aux publics aux revenus modestes ou en situation de précarité (P3).
  - Collaborer avec l'Agence Immobilière Sociale (AIS) pour faciliter l'accès à des logements décents et à loyer modéré (P3).
  - Prévoir des aménagements garantissant un accès complet aux personnes à mobilité réduite (PMR) dans les bâtiments rénovés ou nouveaux du CPAS et de la commune, dans une démarche d'inclusion (P1). Budget estimé si projet : 5.000€ à 10.000€ en fonction du projet et de son financement.
- 2.4. Promouvoir l'accès aux services, l'inclusion et le soutien aux publics spécifiques
  - Envisager la mise en place d'un service d'écrivain public au sein du CPAS pour accompagner les citoyens qui en ont besoin dans leurs démarches administratives, la rédaction de courriers et la compréhension de documents complexes (P1).
  - Réfléchir à et implémenter des permanences psychologiques accessibles pour les habitants de La Bruyère, afin d'offrir un soutien essentiel au bien-être, à l'équilibre et à la confiance en soi, et faciliter une réinsertion harmonieuse (P1). Budget annuel estimé à réévaluer en fonction des besoins : 1.000€.
  - Développer des collaborations, notamment avec Belgian Senior Consult, pour offrir un soutien et un accompagnement adaptés aux indépendants en difficulté (P1). Budget annuel estimé à réévaluer en fonction des besoins : 1.000€.
  - Continuer à guider les bénéficiaires à travers les démarches administratives complexes, en les orientant vers les ressources et l'assistance appropriée (aide financière, santé, logement, etc.) (P0).
  - Mener une étude approfondie des causes de la précarité en collaboration avec le MIAS (Master en Ingénierie et Action Sociales) de Louvain-la-Neuve, pour agir en amont sur la pauvreté (P1).
  - Mettre en place un partenariat avec Medenam (médiation de dette du namurois) pour proposer des animations de sensibilisation et des jeux sur le surendettement, notamment à destination des jeunes (P2).
  - Mettre en place un baromètre de satisfaction des usagers des services du CPAS (P2).

- Continuer le soutien au collectif d'accueil des migrants existant et aux particuliers accueillant des familles ukrainiennes, en fournissant une aide logistique selon les moyens disponibles du CPAS (P0).
- S'intégrer dans la démarche communale de créer une Commission chargée de la promotion des personnes en situation de handicap aux activités communales et développer l'handisport (P2).

#### **IV Conclusion :**

En conclusion, le CPAS de La Bruyère réaffirme son engagement à soutenir les citoyens avec dévouement et proximité. À travers ces actions détaillées dans la Déclaration de Politique Sociale et le Programme Stratégique Transversal, le CPAS s'assure de construire un avenir où chaque habitant peut compter sur un accompagnement bienveillant et durable.